

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DECEMBRE 2022

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

OBJET
N°2022-12-5

Emprunt

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

Étaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-M.SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mme USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.ALLIERI
M.TURCHI ayant donné pouvoir à M.PESCE

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK - FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'assurer le financement d'une partie des travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des sports, il est nécessaire de contracter un emprunt de 150 000 euros (cent cinquante mille euros).

Il propose aux membres de l'assemblée de contracter cet emprunt auprès de la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à contracter un emprunt de 150 000 euros, à taux fixe de 3,10 % remboursable trimestriellement en 5 ans, auprès de la Caisse d'Épargne pour financer une partie des travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des sports.

PRECISE que le contrat de prêt à intervenir devra définir les modalités d'encaissement et de remboursement de ce prêt.

S'ENGAGE pendant toute la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des sommes dues en règlement des annuités prévues au contrat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an



Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 15 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 décembre 2022.

Le Maire,

